Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260224-D202604-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le 24 février à 20h15, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 18 février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David	x		
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric		x	Procuration donnée à Gwenaëlle CALONNEC
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine	x		
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David	x		
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : ABIVEN David

N°2026/04

INFORMATION DES MARCHÉS ET GROUPEMENTS DE COMMANDES ATTRIBUÉS SOUS DÉLÉGATION DURANT L'ANNÉE 2025

Classification : commande publique
Date de publication de la présente délibération : 26/02/2026

Le conseil municipal a délégué au Maire des compétences afin de permettre d'engager la collectivité. Une information doit être faite auprès du conseil municipal, suivant l'article L2122-23 du CGCT.

Pour l'année 2025, les marchés publics et les groupements de commandes sont présentés ci-après :

AMÉNAGEMENT DU BOURG SECTEUR KERAVEZAN/BOURG (TRANCHE 3) :

LOTS	INTITULÉ	Entreprise retenue	Montant maximum HT	Montant maximum TTC
LOT 1	Voirie et réseaux humides	SAS DAVID TP KERSAINT PLABENNEC	88 100 €	105 720 €
LOT 2	Aménagement paysagers	JARDIN SERVICE PLABENNEC	34 045.20 €	40 854.24 €

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260224-D202604-DE

ASSURANCES 1er janvier 2026 au 31 décembre 2029

LOTS	INTITULÉ	Entreprise retenue	Montant annuel forfaitaire (TTC)
LOT 1	Dommages aux biens et risques annexes	GROUPAMA	4 827.68 € (révisable)
LOT 2	Responsabilité civile et risques annexes	GROUPAMA	1 378.25 € (révisable et indexé sur indice FFB)
LOT 3	Protection juridique.	GROUPAMA	946.89 € (indexé sur indice FFB)
LOT 4	Risques statutaires	GROUPAMA	5 622.06 € (révisable)

GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES

➢ Maintenance

GROUPEMENT DE COMMANDES	ENTREPRISE	DUREE	2025 TTC inclus devis broyage elagage + taille haie terrain football
ELAGAGE	CABON KERLOUAN	01/01/2023 AU 31/12/2026	7 906.94 €
BALAYAGE	LOCARMOR	01/01/2023 AU 31/12/2026	1 047.20 €
VMC	IGEO	01/01/2022 AU 31/12/2025	307.80 €
PORTES SECTIONNELLES	AF MAINTENANCE	01/01/2022 AU 31/12/2025	288.00 €
VITRES, BARDAGE, MURS EXTERIEURS	BIO MED SANTE	01/01/2022 AU 31/12/2025	- €
VITRES, BARDAGE, MURS EXTERIEURS	SEVEL SERVICES	18/4/2025 au 31/12/2028	519.60 €
TOITURE	SOPREMA	01/01/2022 AU 31/12/2025	2 364.00 €

➢ Instruction des autorisations du droit des sols :1er juillet 2025 au 31 décembre 2029

Facturation 1er semestre 2025 : 1 769 €.

➢ PICS

Achat de matériels pour 293.30 € HT.

Envoyé en préfecture le 26/02/2026
Reçu en préfecture le 26/02/2026
Publié le
ID : 029-212902480-20260224-D202604-DE

➢ ACCOMPAGNEMENT A LA FISCALITE LOCALE : du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028

L'accompagnement des communes à la révision des bases fiscales : en présentiel la première année, puis en distanciel, et payable en une fois (2025).
La mise à disposition aux communes du logiciel Cmagic, pendant 4 ans, payable chaque année (de 2025 à 2028), à raison de 964,29€/commune/an.

Décision : A l'unanimité, le conseil municipal :

- **Prend acte des marchés et groupements de commandes de l'année 2025**
- **Approuve les décisions ci-dessus du Maire.**
- **Indique que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal,**
- **Autorise Le Maire à signer tout document relatif à ces opérations.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
12	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

Le Secrétaire de séance
David ABIVEN